

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 OCTOBRE 2018

Convention Certificats d'Economie d'Energie avec le C.A.U.E.

Il s'agit de la possibilité de regrouper les opérations d'économies d'énergie ouvrant droit à l'obtention des Certificats d'Economie d'Energie pour la période comprise entre le 1 janvier 2018 et le 31 décembre 2020. Afin de bénéficier de ce dispositif, il y a lieu de signer une nouvelle convention.

Convention de participation avec le Centre de Gestion de la Haute-Loire et le groupement VYV-MNT

La commune souhaite adhérer à la convention de participation portant sur le risque Prévoyance (protection sociale complémentaire : risques liés à l'incapacité et le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès) signée par le Centre de Gestion de la Haute-Loire avec le groupement VYV-MNT.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le bulletin d'adhésion à la convention de participation et de mutualisation ainsi que tout acte en découlant.

Avenant au lot 2-Gauthier, rénovation énergétique du bâtiment Mairie-Ecole

Il a été choisi de mettre des volets roulants électriques en remplacement des volets manuels existants. Suite au mauvais état des trappes de visite des caissons des volets roulants, celles-ci ont dû être remplacées. Un devis supplémentaire a été établi pour un montant de 1 978,92 € HT

Travaux de rénovation de l'église – Demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes et souscription à une campagne de mécénat avec la Fondation du Patrimoine

Mme Bonnet de la Fondation du Patrimoine est venue dans la commune pour une visite de l'église de Cussac-Bourg.

Des devis sont en préparation pour des demandes de subvention concernant l'éclairage et autres travaux (crépi).

Journée environnement du samedi 6 octobre

Une vingtaine de personnes se sont activées de l'impasse du Chat à Cussac-bourg pour un groupe, des Pradeaux à Veneyres pour un autre groupe.

Le CM remercie ces bénévoles.

Des jeunes acteurs de théâtre en résidence sur la commune

Du 29 octobre au 4 novembre (temps des vacances scolaires) de jeunes acteurs vont travailler leur prestation avant de donner une représentation publique le 2 novembre.

Décisions du Maire

Le droit de préemption n'a pas été exercé sur la vente des biens suivants :

- section AE N°129, 3 rue des Pins
- section AK N°53, 9 Le Choumadou
- section ADN°120, 3 route de Solignac

Conférence le **mardi 6 novembre à 20h30** en salle polyvalente **sur les sites clunisiens** par Martin de Framond.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu en Mairie à 20h15 le **mardi 13 novembre 2018**